

## Les principales étapes de l'année de 3<sup>ème</sup>

### CALENDRIER PREVISIONNEL

(Pour consulter le calendrier actualisé, connectez-vous sur oZe.)

Premier trimestre	Réflexion sur l'orientation	Cette réflexion a lieu avec le <b>professeur principal</b> et la <b>psychologue de l'éducation nationale</b> . Vous devez prendre <b>RDV au CIO</b> (Centre d'Information et d'Orientation) de Gennevilliers au moins une fois avant les vacances de la Toussaint.
	Recherche d'une entreprise pour le stage de 3 <sup>ème</sup>	Il ne faut pas s'y prendre au dernier moment si vous souhaitez trouver une entreprise en lien avec votre projet d'orientation.
décembre – janvier	Inscription au DNB	Il faut vérifier les informations fournies sur la <b>fiche d'inscription au DNB</b> ; si des modifications sont à apporter, les indiquer <b>en rouge</b> sur la fiche qui est rendue à l'établissement. Seuls <b>les élèves issus des dispositifs SEGPA / ULIS / UPE2A</b> ont le choix de s'inscrire <b>soit en série générale, soit en série professionnelle</b> . Les autres élèves sont automatiquement inscrits en série générale.
Fin janvier	Stage de 3 <sup>ème</sup> pour découvrir le monde de l'entreprise	Vous devez remettre un <b>rapport de stage</b> qui sera évalué. Un <b>oral</b> de présentation du stage devant un jury sera noté et comptera dans la moyenne.
	1 <sup>er</sup> DNB blanc (épreuve d'entraînement dans les conditions d'examen)	Cette épreuve est <b>notée</b> et compte dans la moyenne.
Février	Fiche de dialogue pour le conseil de classe du 2 <sup>ème</sup> trimestre	La fiche de dialogue est transmise aux familles qui les remplissent et les rendent aux professeurs principaux : elles permettent donc le dialogue entre les familles et l'établissement. Vous indiquez sur les fiches de dialogue <b>quelle orientation est souhaitée</b> : bac général ou technologique, bac professionnel, CAP...
Mars	Conseil de classe du 2 <sup>ème</sup> trimestre	Le chef d'établissement rend <b>un avis sur l'orientation</b> en fonction des résultats du deuxième trimestre et de l'avis du conseil de classe. Cet avis n'est pas définitif mais présage de la décision d'orientation suite au conseil de classe du 3 <sup>ème</sup> trimestre. Après cet avis, un dialogue peut s'instaurer entre la famille et l'établissement.
Avril-mai	2 <sup>ème</sup> brevet blanc (épreuve d'entraînement dans les conditions d'examen)	Cette épreuve est <b>notée</b> et compte dans la moyenne
	Inscription <b>Pass Pro</b>	Pour intégrer certaines filières (ex : restauration au lycée René Auffray), vous devez vous inscrire sur le logiciel PassPro, rédiger une lettre de motivation et passer un entretien. Si votre candidature est jugée pertinente par l'établissement d'accueil, vous bénéficierez d'une <b>bonification lors de votre saisie de vœux</b> .
Mai-juin	Fiche de dialogue pour le conseil de classe du 3 <sup>ème</sup> trimestre	Vous indiquez sur les fiches de dialogue quelle <b>orientation vous voulez</b> : bac général ou technologique, bac professionnel, CAP...

	<b>Conseil de classe</b> du 3 <sup>ème</sup> trimestre	Le chef d'établissement prend une <b>décision</b> en fonction des résultats de l'année et de l'avis du conseil de classe : <b>l'orientation est acceptée ou refusée.</b>
<b>Mi-mai</b>	Constitution des <b>dossiers soumis à commission</b>	Pour <b>raison médicale</b> , la famille peut demander une scolarisation dans un <b>lycée général autre que le lycée de secteur</b> (Renoir, Camus, Galilée). Si vous voulez vous orienter <b>vers des CAP courants</b> , vous devrez également constituer un <b>dossier</b> qui sera soumis à une <b>commission d'orientation</b> .
<b>Juin</b>	<b>Vœux d'établissement</b>	La famille complète la fiche de vœux d'établissement pour <b>demandeur l'inscription de l'élève dans un établissement pour la seconde.</b>
	Demande de <b>dérogation</b>	La famille peut demander une <b>scolarisation dans un lycée général autre que le lycée de secteur</b> (Renoir, Camus, Galilée) pour les motifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elève en situation de handicap</li> <li>• Elève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement demandé</li> <li>• Elève boursier au mérite</li> <li>• Elève boursier sur critères sociaux</li> <li>• Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé dans le même établissement</li> <li>• Elève dont le domicile, situé en limite de la zone de desserte, est proche de l'établissement</li> <li>• Elève qui doit suivre un parcours scolaire particulier</li> </ul>
	Enseignements à <b>capacité contrainte</b>	Il s'agit d'options « rares » dont le nombre de places est limité. Elles permettent de <b>demandeur un autre établissement que le lycée de secteur</b> . L'élève doit nécessairement formuler des vœux incluant des lycées de secteur pour des enseignements courants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Section européenne</li> <li>• Enseignements d'arts <i>Liste indicative : des options peuvent changer selon les années.</i></li> <li>• Grec ancien</li> <li>• LV3 à faible diffusion</li> <li>• Enseignement d'exploration : création et culture design</li> </ul>
	<b>Commissions d'appel</b>	Si vous êtes en désaccord avec la décision d'orientation du conseil de classe, vous pouvez faire appel de sa décision. Le dossier de l'élève passe alors en commission d'appel qui rend une décision d'orientation définitive. <b>Attention</b> : dans la majorité des cas, la commission suit les recommandations du conseil de classe.
<b>Fin juin</b>	<b>Examen du DNB</b>	Vous devez vous munir d'une <b>pièce d'identité</b> . Les résultats sont affichés pendant les vacances d'été et une <b>cérémonie de remise du diplôme est organisée à la mairie en début d'année suivante.</b>

Pour plus d'information sur le brevet et l'orientation, n'hésitez pas à consulter la rubrique dédiée sur le **site du collègue** : <http://www.clg-malraux-asnieres.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique187>